

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DE  
L'AVENUE DE LA VANNE DE PIERRE AU CARREFOUR DU QUAI DU STADE  
DURANT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DU CAMPING-CARS**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1 :** À compter du présent arrêté, et jusqu'à la fin des travaux d'aménagement de l'aire du camping-cars, de l'Avenue de la Vanne de Pierre au carrefour Quai du Stade,

- **La circulation sera mise à sens alternés par panneaux.**

**Article 2 :** La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 29 février 2016

Le Maire,



David VALENCE